

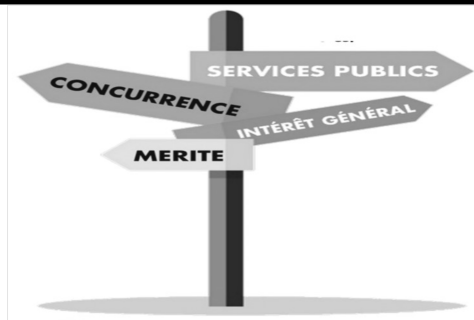


Le 9 avril, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a présenté aux organisations syndicales de la fonction publique les grandes orientations du projet de loi destiné à être voté cet automne.

Dans un contexte de stagnation, voire de recul des salaires et des carrières dans la fonction publique, en particulier dans la territoriale, ce projet de loi ne répond pas à l'urgence d'une revalorisation générale des salaires et des grilles indiciaires. Au contraire, au prétexte de récompenser un prétendu mérite, il s'agit d'individualiser les salaires et les carrières. Ce faisant, dans la continuité de la loi de « destruction de la fonction publique » de 2019, le ministre accélère la transformation des droits des agents à la rémunération et à la carrière en « leviers managériaux » à la main des hiérarchies et des employeurs.

Plutôt que reconnaître l'engagement de toutes et tous au service de l'intérêt général, ce projet de loi organise la concurrence entre agent.es, qui sera arbitrée par les employeurs en toute opacité.

Alors que le ministre du Budget annonce des dizaines de milliards d'euros d'économie dans les dépenses publiques sur les prochaines années, proposer de récompenser le « mérite » de quelques-uns consti-



tue une fuite en avant au bénéfice des employeurs, pour éviter la revalorisation salariale générale nécessaire pour l'ensemble de la fonction publique.

En outre, l'insistance médiatique du ministre sur un prétendu « tabou du licenciement » dans la fonction publique, loin de la réalité, a pour seul objectif de susciter la vindicte de l'opinion publique à l'égard des fonctionnaires de la part des salarié.e.s du secteur privé précarisé.e.s par la politique de ce gouvernement.

Le service public local et les agent.e.s qui le portent sont confrontés de plein fouet aux conséquences de ces politiques d'appauvrissement et de précarisation toujours croissantes.

Pouvoir servir l'intérêt général à l'abri des pressions est l'essence de la Fonction publique. Pour la FSU Territoriale, l'urgence consiste donc à conforter le statut de ses agent.es et à revaloriser leurs salaires et carrières.



POUR LA FSU, L'URGENCE CONSISTE À CONFORTER LE STATUT DES AGENT.E.S POUR SERVIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL À L'ABRI DES PRESSIONS HIÉRARCHIQUES ET POLITIQUES ET À REVALORISER LES SALAIRES ET LES CARRIÈRES.

Pour une fonction publique au service de l'intérêt général, la FSU s'oppose à ce projet de loi et réaffirme ses revendications :

- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la fonction publique »
- Une refonte générale des grilles
- 50 points d'indice pour toutes et tous
- Le minimum Fonction publique (SMIC) à 1800€ net
- La reconnaissance des qualifications
- L'égalité professionnelle réelle femmes/hommes